

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE477

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 10 DECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement partage la volonté d'éviter au maximum toute sur-transposition inutile. Toutefois, il peut se trouver des cas où pour des raisons de protection sanitaire par exemple, les autorités françaises décident de prendre des initiatives plus rapidement que les autres états-membres de l'Union européenne. Il ne faut pas exclure cette possibilité, dont il faut savoir user avec parcimonie. L'étiquetage de l'origine est un autre exemple de surtransposition pour laquelle il y a un large consensus.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est saisi de la question générale de la surtransposition des normes européennes dans tous les secteurs d'activité, y compris dans le domaine agricole.